



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Délibération n°2022-49

Thème : ENVIRONNEMENT 1

Objet : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2021 de l'eau potable

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Dominique ROUANET, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Vincent BAGGIONI, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Charlotte SOULARD
M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE
M. Didier MOREL, conseiller municipal donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Francine GIAY-CHECA, Didier MOREL, Jérémie DENIER, Virginie FAYET, Rémi DUTHOIT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.2224-5 du CGCT qui impose aux collectivités la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable qui doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération ;

VU l'article D.2224-7 du CGCT, qui précise que le présent rapport et sa délibération devront être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA qui correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement) ;

CONSIDERANT que le RPQS est un document public qui doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ci annexé ;
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 30 SEPT 2022

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS)

Exercice 2021

Commune de Forcalquier

Ville de FORCALQUIER



Hôtel de Ville – 1, Place du Bourguet
– B.P. 40 - 04301 FORCALQUIER
Téléphone : 04.92.70.91.00 -
Télécopie : 04.92.75.06.20



REÇU
DE FORCALQUIER

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

3	Caractéristiques techniques du service.	4
1.1	Présentation du territoire desservi.	4
1.2	Mode de gestion du service.....	4
1.3	Population.....	5
1.4	Nombre d'abonnés.	5
1.5	Bilan des volumes 2021.....	6
4	Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1	Modalités de tarification.	10
2.2	Facture d'eau type.	10
2.3	Recettes.....	13
5	Indicateurs de performance.	18
3.1	Qualité de l'eau.....	18
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.	19
3.3	Rendement du réseau de distribution.	21
3.4	Indice linéaire des volumes non comptés.	22
3.5	Indice linéaire de pertes en réseau.....	22
3.6	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.	23
3.7	Indice d'avancement de protection des ressources en eau.	23
6	Financement des investissements.....	24
4.1	Travaux/études réalisés en 2021 par la commune.....	24
4.2	État de la dette du service.	24
4.3	Amortissements.....	24
4.4	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	25
4.5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité.....	25
4.6	Opérations de coopération décentralisée.	25
7	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	26
8	Evaluation des obligations du délégataire.....	27
6.1	Remise des documents prévus par le contrat de délégation de service public :.....	27
6.2	Objectifs de rendements du réseau :.....	27
6.3	Travaux à la charge du délégataire :.....	28
6.4	Biens de reprise, bien de retours.	30
6.5	Vie du service.....	30

Préambule

Le contrat d'affermage du service de l'eau potable, confié à la Société des Eaux de Marseille, s'applique depuis le 26 novembre 2011. Il a été approuvé par délibération prise en conseil municipal le 11 octobre 2011.

En application de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, la commune, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel 2021 a été transmis par la SEM le 31 mai 2022 en version papier et numérique. Il est conforme aux prescriptions réglementaires et comprend :

- Une présentation de la Société des Eaux de Marseille : organisation, relation clientèle, actions de communication ;
- Un rapport annuel du délégataire sur le service de l'eau : présentation générale du service, contexte législatif et réglementaire, description et évolution du patrimoine, événements marquants de l'exploitation, bilan hydraulique de l'année, analyse de la qualité, facturation aux abonnés, clientèle et volet social, travaux à prévoir, compte d'exploitation et annexes ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est également un outil de gestion et de connaissance du patrimoine.

Le présent rapport expose les indicateurs techniques et financiers fixés par les annexes de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Caractéristiques techniques du service.

1.1 *Présentation du territoire desservi.*

Le service est géré au niveau communal par la commune de Forcalquier.

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Commune de Forcalquier.

- Existence d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants-

Oui

Non

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation le 11 octobre 2011
Non

- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation : 2018
Non

1.2 *Mode de gestion du service.*

Le service est exploité en délégation de service public (contrat d'affermage).

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Société des Eaux de Marseille (SEM)
- Date de début de contrat : 26 novembre 2011
- Date de fin de contrat initial : 25 novembre 2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **25 novembre 2023**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant daté du 15 juillet 2013.
Objet de l'avenant : lutte contre les gaspillages et allègement de la facture des ménages qui consomment peu. Cet avenant a instauré un tarif domestique à trois tranches et un tarif d'irrigation d'agrément.
- Nature exacte de la mission du prestataire :
 - La production, le transport et la distribution publique d'eau potable ;
 - La prise en charge des achats d'eau ;

- La gestion, l'entretien, la surveillance de l'ensemble des installations nécessaires à l'exécution du service ;
- La mise en place d'un service d'astreinte ;
- Les travaux de renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs ;
- Les travaux de branchements neufs et de renouvellement de 300 branchements plombs ;
- Le contrôle des poteaux d'incendie ;
- La relation avec les usagers du service ;
- La mission de contrôle des installations privées de distribution d'eau ;
- La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel ;
- L'élaboration du rapport annuel technique et financier.

1.3 Population

Le service public d'eau potable dessert 5121 habitants au 31/12/2021.

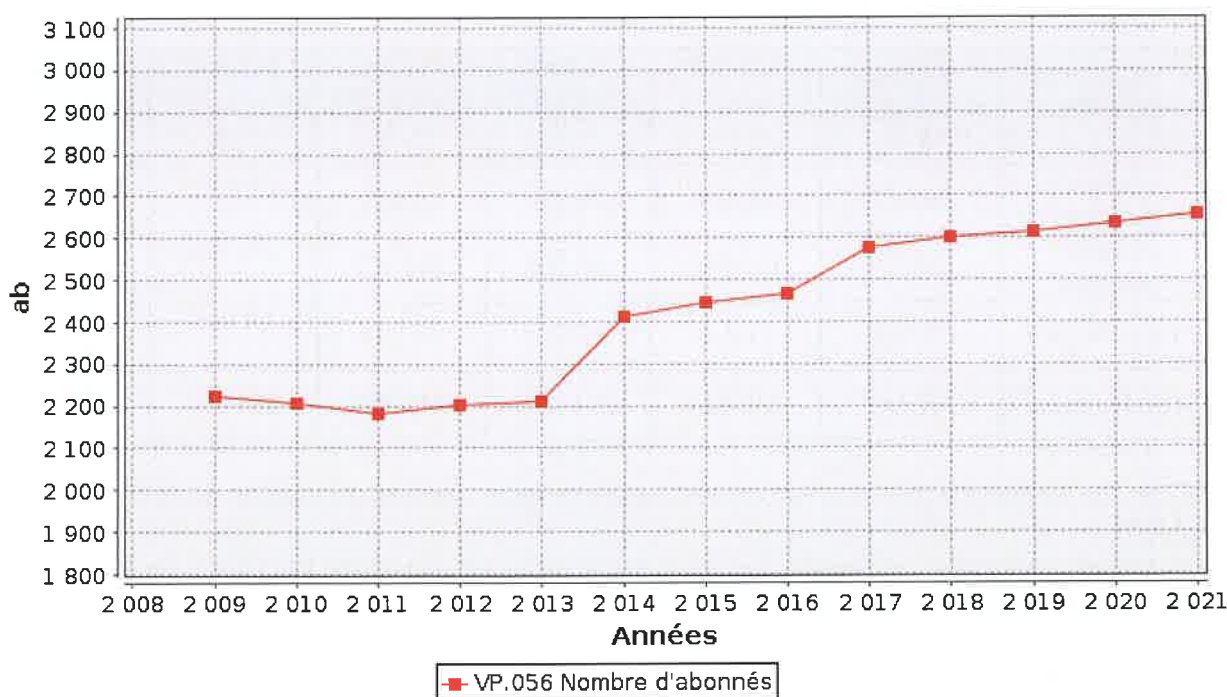
1.4 Nombre d'abonnés.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 655 abonnés au 31/12/2021 (2 634 au 31/12/2020).

Evolution du nombre d'abonnés :

Nombre total abonnés	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
	2599	2616	2634	2655



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **53,37 abonnés/km** au 31/12/2021 (52,99 abonnés/km au 31/12/2020).

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,93 habitants/abonné** au 31/12/2021 (1,91 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **123,61 m³/abonné** au 31/12/2021.

Consommation moyenne par abonnés en m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	151.38	146.06	132.23	130.2	127.96	126.77	121.31	125.83	125.47	123.61

La diminution de la consommation par abonné est une tendance nationale (comportements éco citoyens, renouvellement progressif des équipements sanitaires et appareils électroménagers) qui s'accroît légèrement à Forcalquier depuis 2012, peut être en raison de la mise en place de la tarification progressive par tranche de consommation.

NB : La **consommation moyenne d'eau** annuelle en France publiée en novembre 2021 (pour l'exercice 2019) pour une personne est de **53,8 m³ d'eau (1 m³ d'eau = 1000 litres)**, soit **147 litres d'eau par jour**. Cela revient à une **consommation d'environ 120 m³ d'eau** pour un ménage composé de **2,5 personnes**.

Source : rapport de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (Eaufrance et SISPEA) 2021 sur les données 2019

1.5 Bilan des volumes 2021

PRELEVEMENT SUR RESSOURCES PROPRES

Période : année civile janvier-décembre 2021

Ressource	Volume produit 2016 en m ³	Volume produit 2017 en m ³	Volume produit 2018 en m ³	Volume produit 2019 en m ³	Volume produit 2020 en m ³	Volume produit 2021 en m ³
Source "Beuveron"	29 117	25 599	16 221	14 477	16 644	21 811 (+31%)
Source "Arnauds"	127 001	172 913	203 068	205 487	172 994	112 283 (-35.11%)
Puits "Viou"	85 569	35 712	75 562	53 243	69 038	96 117 (+39.2%)
Total volume	241 687	234 224	294 851	273 207	258 676	230 211 (-11%)

Le service a prélevé 230 211 m³ sur les ressources propres, soit une diminution de 11% par rapport à 2020.

Les volumes prélevés sur chacune des ressources varient d'une année sur l'autre en fonction des hauteurs de nappe liées aux précipitations.

Cette année particulièrement, la source des Arnauds poursuit sa baisse progressive en raison de la faible capacité des ressources locales.

► Pour mémoire, la commune dispose de trois ressources en eau :

- Le captage du Viou : est constitué d'un puits équipé de pompes émergées. Il est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-826 du 19 Avril 2007 pour un prélèvement de 720 m³/j et limité à 36 m³/h en débit instantané.
- Le captage de Beveron : l'eau de ce captage est acheminée vers le réservoir de Saint Marc via des pompes. Le captage est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-827 du 19 Avril 2007 pour 320 m³/j et limité à 14, 4 m³/h en débit instantané.
- Le captage des Arnauds : la ressource principale de la commune. Il alimente gravitairement le réservoir de Saint Marc. Le captage est autorisé par arrêté préfectoral n°2007-828 du 19 Avril 2007 pour 1360 m³/j et limité à 57,6 m³/h en débit instantané.

Période : année de facturation septembre 2020- septembre 2021

Le volume pris en compte par le délégataire pour le calcul du rendement (V1) est donc de 198 236 m³.

Il correspondant aux volumes produits sur une année de relève (de septembre à septembre), ramenés ensuite à 365j. C'est ce volume qui a été pris en compte lors de la déclaration SISPEA

Le calcul du rendement s'effectue **à partir des volumes considérés sur une période de facturation, ainsi :**

Total volume produit (RESSOURCES NATURELLES) en m ³	Sept 2016 à Sept 2017	Sept 2017 à Sept 2018	Sept 2018 à Sept 2019	Sept 2019 à Sept 2020	Sept 2020 à Sept 2021
	284 281	255 497	269 246	258 376	198 236

ACHAT D'EAU

Période : année de facturation septembre 2020- septembre 2021

Achat d'eau au SIAEP en m ³	Sept 2016- Sept 2017	Sept 2017 Sept 2018	Sept 2017 Sept 2018	Sept 2019 Sept 2020	Sept 2020 Sept 2021
	164 949	151 636	131 579	155 484	215 697

Le volume pris en compte par le délégataire pour le calcul du rendement est de 215 697 m³.

Il correspondant aux volumes achetés sur une année de relève (de septembre à septembre), ramenés ensuite à 365 j.

La baisse des ressources locales se traduit par une augmentation des achats d'eau.

► **Pour mémoire :** Par une délibération de 2007, la commune s'est engagée à privilégier l'eau de la Laye durant la période estivale.

ANNEXE 1 : EVOLUTION ACHAT D'EAU/RESSOURCE NATURELLE

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VOLUME MIS EN DISTRIBUTION

Volume produit +volume acheté : 413 933 m³.

VOLUME CONSOMME AUTORISE

Volume mis en distribution- pertes

Volume consommé autorisé	Sept 2015- Sept 2016	Sept 2016- Sept 2017	Sept 2017 Sept 2018	Sept 2018 Sept 2019	Sept 2019 Sept 2020	Sept 2020 Sept 2021
	348 437	361 731	355 298	358 829	360 164	358 103

VOLUME VENDU

Volume consommé comptabilisé

Volume vendu en m ³	Sept 2015- Sept 2016	Sept 2016- Sept 2017	Sept 2017 Sept 2018	Sept 2018- Sept 2019	Sept 2019- Sept 2020	Sept 2020 Sept 2021
	315 421	326 443	315 278	329 040	330 481	328 156

AUTRES VOLUMES

Autres volumes en m ³	Sept 2015- Sept 2016	Sept 2016- Sept 2017	Sept 2017 Sept 2018	Sept 2018- Sept 2019	Sept 2019- Sept 2020	Sept 2020 Sept 2021
Volume sans comptage	1 270	5 556	5 565	5 565	5 565	5 556
Volume de service	31 746	29 732	34 464	24 233	24 117	24 375

Les **volumes sans comptage** correspondent aux bouches d'incendie publiques, il s'agit donc d'une estimation.

Le **volume de service** se répartit ainsi :

- Autres dont fuites sur le réservoir de St Marc: 17 593 m³
- Eau de service des analyseurs : 2 800 m³ (idem l'an dernier)
- Essais PI et BI : 1820 m³
- Manœuvre incendie (caserne) : 1000 m³
- Nettoyage bâches, purges réseau, arrêt d'eau, curage préventif, surpresseurs : 1 162m³

Le délégataire indique que ces volumes sont des estimations calculées selon les directives ASTEE (estimation des volumes non comptés du service de l'eau) jointes en annexe.

Le volume estimé des analyseurs est calculé en multipliant le débit des analyseurs par la durée (débit permanent, soit une année). Ces débits n'ayant pas évolué, il est normal que le volume correspondant soit toujours le même.

Il en est de même pour le volume correspondant aux essais de PI, le nombre de PI étant identique.

Le volume estimé pour la partie "autres" totalise, en plus des fuites du réservoir St Marc estimées à 2m³/h (qui sont fixes), les purges réseau et le volume d'eau nécessaire au curage préventif des réseaux d'assainissement.

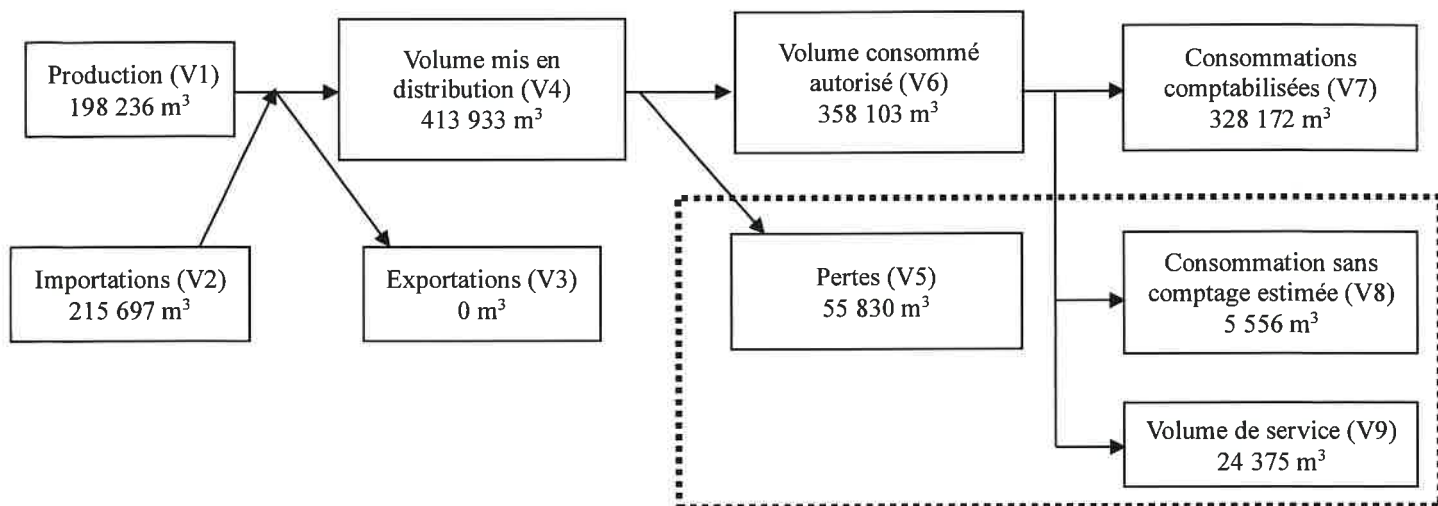
D'une année sur l'autre, les linéaires de curage préventif et le nombre de purges ne sont toujours les mêmes ce qui explique de légères variations d'une année sur l'autre.

Le volume de service est pris sur le volume de distribution (sans quoi ce volume entrerait dans les pertes et modifierait le calcul du rendement).

ANNEXE 2 : DIRECTIVES POUR ESTIMATION DES VOLUMES NON COMPTES

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

Période de relève sept 2020-sept 2021



REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

3 0 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4 Tarification de l'eau et recettes du service.

2.1 Modalités de tarification.

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les frais d'accès au service sont les suivants :

51.32 € HT au 01/01/2016
46.46 € HT au 01/01/2017
46.96 € HT au 01/01/2018
47.84 € HT au 01/01/2019
48.64 € HT au 01/01/2020
52.81 € HT au 01/01/2021
53.18 € HT au 01/01/2021

2.2 Facture d'eau type.

Pour mémoire, la grille tarifaire a été modifiée entre 2013 et 2014 avec l'avenant n°1 relatif à la mise en place d'une nouvelle tarification de l'eau potable adopté en 2013.

La commune a en effet délibéré le 5 juillet 2013 en faveur d'une nouvelle tarification progressive de l'eau.

La part délégataire eau désormais 3 tranches de consommation semestrielles, avec un tarif progressif, afin d'assurer à tous l'accès à l'eau pour les besoins vitaux à un très faible coût et de favoriser les économies d'eau.

Ce nouveau tarif s'applique à tous puisque les 20 premiers m³ consommés au cours du semestre seront à tarif minime. Le tarif s'élève ensuite progressivement en fonction des tranches.

La part collectivité ne varie pas.

Ainsi au 1er janvier 2022, le tarif de l'eau potable s'élève à (part délégataire et collectivité)

- 0-20 m³ : 0.9055 € HT/m³ - Ce volume correspond à l'eau dite « vitale » ;
- 21-75 m³ : 1.4767 € HT / m³ - Ce volume correspond à l'eau dite « utile » ;
- > 75 m³ : 1.6553€ HT/ m³- Ce volume correspond à l'eau dite « de confort ».

Avec le tarif progressif, un usager qui consomme 100 m³ paiera ses 20 premiers m³ à 0.9055€ HT, puis 55 m³ à 1.4767 € HT et enfin 25 m³ à 1.6553 € HT.

Tarifs

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité						
Abonnement Part fixe (€ HT/an)	8,36 €	8,36 €	8,36 €	8.36	8.36	8.36
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,37	0,37	0,37	0,37	0.37	0.37
Part du délégataire						
Abonnement Part fixe (€ HT/an)	28,1	28,4	28.92	29.4	31.94	32.16
Part proportionnelle (€ HT/m ³)						
Prix au m ³ de 0 à 20 m ³	0,4678	0,4729	0.4818	0.4898	0.5318	0.5355
Prix au m ³ de 21 à 75 m ³	0,9667	0,9772	0.9956	1.0121	1.09	1.1067
Prix au m ³ de 76 à 120 m ³	1,1228	1,1349	1.1562	1.1754	1.2763	1.2853
Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	1,1228	1,1349	1.1562	1.1754	1.2763	1.2853
Taxes						
Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %	5.5%	5.5 %	5.5%	5.5%
Redevances						
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0303 €/m ³	0,0303 €/m ³	0,0303 €/m ³	0,0600 €/m ³	0,0500€/m ³	0,0300€/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m ³	0,29 €/m ³	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³	0 €/m ³

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Factures d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) **AVEC UNE FACTURE ANNUELLE** sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022
Part fixe annuelle	8,36	8,36	8.36
Part proportionnelle	44,40	44,40	44.4
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	52,76	52,76	52.76
Part fixe annuelle	29.40	31.94	32.16
Part proportionnelle	118.35	128.02	129.42
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	147.75	159.96	161.58
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7.2	6	3.60
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32.40	33.60	33.60
VNF Prélèvement :	0	0	
Autre :	0	0	
TVA	13.21	13.88	13.83
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52.81	53.48	51303
Total	253.32	266.20	265.37
Prix TTC au m³	2.11	2.22	2.21

► **A noter** : Cette facture type (telle que demandée par l'observatoire de l'eau) est annuelle de 120 m³ et ne reflète pas le coût réel pour un abonné de Forcalquier dont la facture est semestrielle. La tarification progressive ne s'applique donc plus dans les mêmes conditions. Le rapport annuel du délégataire présente un tarif qui reflète la facturation semestrielle aux abonnés. Ainsi pour 120 m³ avec une semestrielle :

Evolution du prix de l'eau (et de l'assainissement). (Toutes taxes et redevance comprises)

TARIFICATION SEMESTRIELLE

Valeur (1) : Prix TTC eau pour 120 m³

	2018	2019	2020	2021	2022
Valeur (1)	1.905	1.905	1.955	2.053	2.04
Résultat	1.91	1.91	1.96	2.05	2.04

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
<i>Recettes vente d'eau aux usagers (surtaxe)</i>	133 295.45	139 243.69	122 115.75	205 132 *	143 764
<i>dont abonnements</i>					
Recette de vente d'eau en gros					
Recette d'exportation d'eau brute					
Total recettes de vente d'eau					
Recettes liées aux travaux					
Contribution exceptionnelle du budget général					
Autres recettes (préciser)					
Total autres recettes					
Total des recettes	133 295.45	139 243.69	122 115.75	205 132	143 764

* La surtaxe communale perçue par la commune est fonction des volumes distribués et vendus.

Elle est reversée à la commune par le délégataire habituellement à raison de 2 factures par an, soit une par semestre. Un glissement de facturation s'est opéré entre 2019 et 2020 ; ainsi le montant affiché pour 2020 correspond à 3 semestres au lieu de 2.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	368 521	348 865	366 697	392 845	410 569
<i>dont abonnements</i>					
Recette de vente d'eau en gros					
Collectivités et autres organismes publics*	222 968	207 904	202 813	212 719	211 020
Total recettes de vente d'eau					
Recettes liées aux travaux**	39 826	19 183	12 689	13 611	11 522
Autres recettes (préciser) ***	23 125	22 267	26 931	17 028	35 454
Total autres recettes					
Total des recettes	654 441	598 219	609 130	636 203	668 565

*Les « recettes « collectivités et autres organismes publics » correspondent à la surtaxe, reversée ensuite à la commune (section charge du bilan d'exploitation du délégataire).

**Les « recettes liées aux travaux » (travaux exécutés à titre exclusif) correspondent aux rémunérations pour les travaux de pose de nouveaux branchements ou compteurs et qui sont refacturés aux abonnés.

***Les « autres recettes » (produits accessoires) correspondent aux travaux effectués pour le compte de la commune.

Compte d'exploitation SEM Extrait du RAD 2021

Euros	2020	2021	%
PRODUITS	636 203	668 565	5.09
1-EXPLOITATION DU SERVICE	392 845	410 569	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	212 719	211 020	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	13 611	11 522	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	17 028	35 454	
CHARGES	831 207	749 930	-9.78
1-PERSONNEL	207 299	110 266	
2-CHARGES DE PRODUCTION	198 682	165 421	
2.1-Energie électrique	13 086	13 489	
2.2-Achats d'eau	181 849	147 147	
2.3-Produits de traitement	3 747	4 784	
3-ANALYSES	6 374	4 224	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	75 399	72 532	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	26 222	17 172	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	57 713	90 628	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 872	4 936	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	5 893	8 924	
6.3-Informatique	14 454	19 176	
6.4-Assurances	754	1 669	
6.5-Locaux	23 471	29 382	
6.6-Autres	9 269	26 541	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)			
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	2 975	4 837	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	212 719	211 020	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUELEMENT	12 584	43 360	
11.1 Garantie de continuité	752	37 901	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	11 832	5 458	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	20 214	21 766	
12.1-Compteurs			
12.2-Investissements contractuels	18 099	18 370	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	2 115	3 396	
13-PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURABLES ET CONTENTIEUX RECOURVEMENT	11 026	8 705	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 195 004	- 81 305	58.28
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 195 004	- 81 305	58.28
(1) Dont Collectivité :	133 967	131 043	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

Depuis 2012, le délégataire affiche un résultat net d'exploitation déficitaire. La méthode d'élaboration des CARE a été remaniée en 2018. Les différentes rubriques ont été redéfinies et détaillées, ainsi :

Exploitation du service : part variable et redevances facturées aux abonnés.

Collectivité et autres organismes publics : produits perçus pour le compte de la collectivité (surtaxe).

Personnel : On note une diminution des dépenses de personnel entre 2020 et 2021. Des explications ont été demandées au délégataire : cette baisse s'explique la diminution du coefficient d'activité de l'Agence affectée au contrat détaillée comme suit :

En Euro	Imputations directes	Clientèle et charges calculées	DRH et IRP	Autres services et siège social	Cumul	Coefficient d'activité du personnel de l'agence sur le contrat
1-PERSONNEL 2021	54 410	8 237	2 359	45 260	110 266	1,40%
1-PERSONNEL 2020	147 692	8 536	4 175	46 896	207 299	3,00%

La définition du coefficient d'activité est précisée en p 85 du RAD. Il est notamment fonction du temps consacré par les agents sur le contrat (administratif, technique, interventions diverses...).

Sous- traitance, matières et fournitures : intégration des dépenses de prestations internes d'exploitation (type ingénierie, clientèle...) et contrôles réglementaires auparavant pris en compte dans les rubriques autres dépenses d'exploitation.

Les **charges « autres dépenses d'exploitation »** sont en augmentation significatives (+ 32 915 € entre 2020 et 2021) et se répartissent ainsi

	Cumul		Ecart
	2020	2021	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 872	4 936	1 064
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	5 893	8 924	3 032
6.3-Informatique	14 454	19 176	4 722
6.4-Assurances	754	1 669	915
6.5-Locaux	23 471	29 382	5 911
6.6-Autres	9 269	26 541	17 272
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	57 713	90 628	32 915

Pour expliquer cette augmentation, le délégataire donne les éléments suivants :

- Hausse des « coûts informatiques » liée aux nombreux développements faits pour la digitalisation au sein de l'entreprise (mobilité des agents et agilité en termes de planification, optimisation des process au sein des services d'exploitation et des services supports) ;
- Hausse du poste « véhicules et déplacements » qui augmente sensiblement en 2021 après une période ralentie en 2020 liée à la crise du COVID ;

- Hausse du poste « locaux » : effet conjugué de la baisse du nombre de contrat absorbant les frais d'agence et les locaux des services supports ;
- Hausse du poste « autres » qui enregistre une forte augmentation de la ligne sous traitance générale (pour des prestations du fournisseur « Défense environnement service ») (+12 K€). Il s'agit d'un contrat de maintenance et de petit travaux -exemple sécurisation trappe anti fumée, création d'ouverture pour améliorer l'évacuation, maintenance clim chauffage de la salle serveur...-).

Garantie de continuité :

Ce poste prend en compte les dépenses réelles de renouvellement électromécanique fonctionnelles ainsi que les dépenses liées au renouvellement des compteurs. Il n'y a pas de calcul particulier.

k€	2021
Renouvellement electromecanique fonctionnel	6 041
Renouvellement - Compteurs	31 861
Garantie de renouvellement	37 901

Achats d'eau :

Depuis le renouvellement du contrat, la SEM prend en charge les achats d'eau au SIAEP. Le montant des achats d'eau présente ainsi :

Achats d'eau au SIAEP en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	131 000	187 000	66 615	122 699	61 216	88 533	181 849	147 147

Le montant des achats d'eau qui figure sur le compte annuel d'exploitation est le résultat d'une écriture comptable. Sur demande, la SEM a fourni l'extrait des comptes 2019 relatifs aux achats d'eau (ci-dessous) :

	2020	2021
2041 - AUTRES ACHATS D'EAU FILTREE	173 190	140 140
2045 - ACHATS D'EAU "PEINES ET SOINS"	8 659	7 007
TOTAL K€	181 849	147 147

COMPTE	COMPTE GÉNÉRAL - LIBELLÉ	PIÈCE GÉNÉRALE	PERIODE	SOLDE REPO	PARTEN	JOUR	JOURNAL - LIB	PIÈCE GÉNÉRALE	ECRITURE GÉNÉRALE - LIBELLÉ
606111	Autres achats d'eau filtrée	31/12/2021	2021-12	162732,17	F03523	20	PROVISIONS	20-1102112-0422	SIAEP MANE FORCALQUIER ACHAT E
606111	Autres achats d'eau filtrée	20/10/2021	2021-10	120235,23	F03523	60	ACHATS	60-11021-000224	TRESO FORCALQUIER
606111	Autres achats d'eau filtrée	01/01/2021	2021-01	-142827	F03523	20	PROVISIONS	20-1102101-0056	SIAEP MANE FORCALQUIER ACHAT E

► **A noter :** Le compte prévisionnel d'exploitation, en annexe du contrat, prévoyait une dépense pour achat d'eau de 85 000 € la première année qui diminue progressivement jusqu'à atteindre 48 000 € en fin de contrat. Ce point fait l'objet d'une demande d'avenant au contrat de la part de la SEM.

Impayés

Le délégataire fait état des données suivantes –eau et assainissement-

Au titre de l'année N-1 au 31/12 N	2018	2019	2020	2021
Montant des impayés	70 588	51 517.85	13 220.06	11 783.14
CA TTC facturé	1 106 053	1 005 840	578 462.94	629 697.4
Taux d'impayé	6.38%	5.12 %	2.29%	1.87%

Le taux d'impayés pour l'eau potable est de 1.87%
Il correspond au montant des impayés : 11783.14 €
Par rapport au chiffre d'affaire : 629 697.4 € TTC

Entrent dans cette catégorie les factures non payées ainsi que les factures partiellement payées.
Il concerne 72 contrats.

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5 Indicateurs de performance.

3.1 Qualité de l'eau

L'eau produite et distribuée est analysée régulièrement d'une part par l'Agence régionale de la santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique, et d'autre part dans le cadre de l'auto surveillance du délégataire (laboratoire CARSO).

En 2021, ont été réalisées :

- 22 analyses bactériologiques dont 11 en auto contrôle et 11 par l'ARS
- 34 analyses physico-chimiques dont 23 en auto contrôle et 11 par l'ARS.

Toutes ont été conformes.

Seules les analyses ARS sont prises en compte dans le calcul des indicateurs.

ANNEXE 3 : ARS RAPPORT DE CONTROLE QUALITE DE L'EAU 2021

Analyses	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
	exercice 2019	exercice 2019	exercice 2020	exercice 2020	exercice 2021	exercice 2021
Microbiologie	17	100 %	12	100 %	11	100 %
Paramètres physico-chimiques	17	100 %	12	100 %	11	100 %

► L'année 2021 n'a pas connu de problème de notable de la qualité de l'eau.

NB :

La question de la qualité de l'eau en période estivale reste cependant un sujet à traiter car la commune n'est pas à l'abri d'un dépassement de la limite de qualité (turbidité, présence THM (trihalométhane) ou de COT (carbone organique total) comme certaines années.

Pour mémoire la présence de THM est issue d'une combinaison défavorable de plusieurs facteurs :

- *Une période de sécheresse qui perdure et qui accentue la concentration en matières organiques de l'eau brute du barrage de la Laye ;*
- *Il est à noter que l'abaissement de la côte d'exploitation du barrage décidée en 2015 par arrêté préfectoral au titre de la sûreté du barrage supprime une réserve potentielle d'un million de m³ d'eau qui permettrait de réduire considérablement cette concentration.*
- *Une déficience du traitement à la station des Bories gérée par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Mane-Forcalquier) ;*
- *Une fragilité structurelle du réservoir St Marc qui ne permet pas un entretien optimum.*

En 2019, des mesures correctives validées par l'ARS, avaient été mises en place par la commune et son délégataire SEM en lien avec le S.I.I.R.F. (Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier) qui gère le barrage de la Laye :

- *Utilisation d'une ressource de secours depuis la Durance via le canal EDF exploité par GEOSEL non influencée par l'enrichissement en matières organiques et qui permet de supprimer la pré chloration ;*
- *Mise en place d'une station de filtration mobile à charbon actif à la station des Bories.*
- *Le charbon actif étant la solution la plus efficace, ce traitement doit pouvoir être pérennisé.*

La SEM a rapidement indiqué que cette installation ne sera pas suffisante en période estivale et qu'elle ne pourra être maintenue en dehors du contrat de maintenance de la SEM.

La qualité de l'eau distribuée passe par l'entretien des réservoirs (désinfection suivie d'une analyse de contrôle) réalisé comme suit :

CES	500	m ³	27/10/2021
Beuveron	10	m ³	01/04/2021
Beuveron	100	m ³	01/04/2021
Bâche de refoulement Empereur	10	m ³	non réalisé

La création d'un **nouveau réservoir d'eau potable** porté par la commune de Forcalquier et la rehausse éventuelle de la côte d'exploitation du barrage de la Laye, en lien avec les travaux d'un évacuateur de cures complémentaire portés par le S.I.I.R.F. devraient impacter positivement la qualité de l'eau.

L'application du plan VIGIPIRATE au domaine spécifique de l'eau est présentée. Aucun changement notable n'est à signaler depuis l'édition 2016 :

- Les points de captage (Viou, Beveron) et le réservoir St Marc sont équipés de dispositifs anti -intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24h/24h.
- La quantité de chlore et de produits coagulants est suivie en temps réel.
- La consigne de sur-chloration qui vise à maintenir une concentration de chlore libre de 0.3mg/l en sortie de réservoirs et de 0.1 mg/l en tout point du réseau est déjà appliquée

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Oui	

REQU À LA S
DE FO
RCALQUIER
100%

30 SEP. 2022

VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	OUI	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)		-	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

► L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est passée de 100 à 110 points en raison de l'indice VP 248 qui a été réévalué par le délégataire : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux.

Ce dernier est donné dans le RAD dans la partie travaux.

3.3 Rendement du réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service.

► Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Mode de calcul (extrait RAD 2021)

$$\left[\frac{(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros})}{(V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros})} \times 100 \right] \left[\frac{(V1+V2+V3+V4)}{(V5+V6)} \right] \times 100$$

100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros
 V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

VP 063 : Volume comptabilisé domestique

VP 201 : Volume comptabilisé non domestique

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

VP 059 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

	2017	2018	2019	2020	2021
VP 063	326 443	315 278	329 040	330 481	328 156
VP 201				10	16
VP 221	5 556	5 556	5 556	5 556	5 556
VP 220	29 732	34 464	24 233	24 117	24 375
VP 061					0
VP 059	284 281	255 497	269 246	306 332	198 236
VP 060	164 949	151 636	131 579	115 072	215 697
Résultat	80.52	87.27	89.52	85.47	86.51

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également **rendement primaire** du réseau) vaut :

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	80.52 %	87.3 %	89.52%	85.47%	86.51%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	19,69	19.14	19.6	19.85	19,72
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73,4 %	77.4%	82.1%	79.9%	79.9%

RECU À LA SOUS PRÉFECTURE
 DE FURCALQUIER
 30 SEP. 2022
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3.4 Indice linéaire des volumes non comptés.

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

► Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la **politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.**

Mode de calcul

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ $V = \text{volume } V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,7 m³/j/km** (4,6 en 2020).

3.5 Indice linéaire de pertes en réseau.

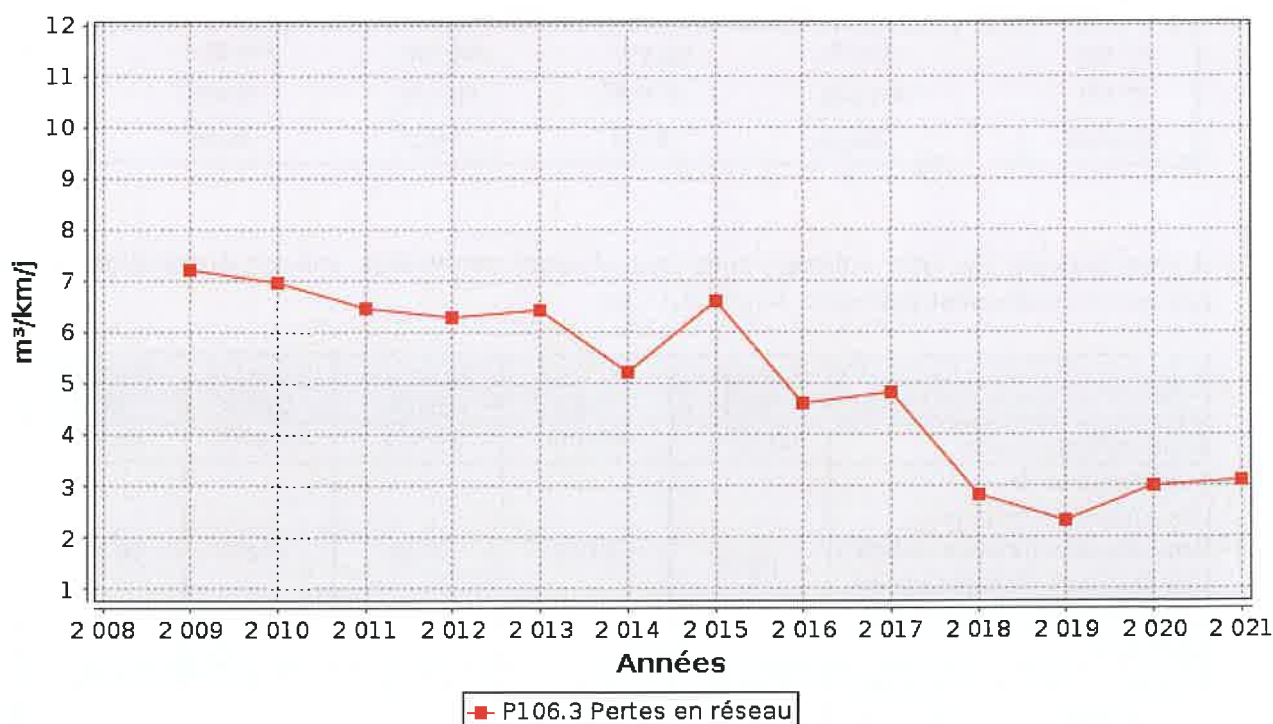
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

► Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la **politique de maintenance et de renouvellement** du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Mode de calcul

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ $V = \text{volume } V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$ $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **3,1 m³/j/km** (3 en 2020).



3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Cet indice n'est pas à renseigner par le fermier. Il doit être calculé par la commune

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Au cours des 5 dernières années, un linéaire de 1.25 km de réseau a été renouvelé par la commune. Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable reste à 0,53% (0,53 en 2020), car aucun renouvellement n'a été effectué.

3.7 Indice d'avancement de protection des ressources en eau.

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 50%

Pour calculer cet indice, le délégataire tient compte des volumes prélevés sur l'ensemble des sites qui alimentent la commune.

Le SIAEP n'ayant communiqué aucune information à ce sujet (comme les années précédentes) le point de prélèvement est considéré à 0% pour le calcul. Il est à 80 % pour les ressources gérées par Forcalquier. L'indice global est pondéré en fonction des volumes prélevés sur l'ensemble des sites.

Cet indice de protection permet d'évaluer le **niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvements dans le milieu naturel.**

- SIAEP Mane- Forcalquier : 0% car pas renseigné par le SIAEP
- Captage des Arnauds : 80 %, ce qui correspond à un arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes, travaux réalisés)
- Source du Beveron : 80 %
- Puit du Viou : 80 %

Pour mémoire, un niveau de 100 % correspond à un arrêté préfectoral complètement mis en œuvre avec une procédure de suivi.

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

3 0 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6 Financement des investissements

Pour mémoire, les dispositions du contrat sont les suivantes :

- Entretien et réparations courantes	Délegataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
- Génie civil	Collectivité
- Conduites et accessoires	Délegataire
- Matériels électromécaniques	Délegataire
- Branchements	Délegataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
- Conduites et accessoires	Collectivité
- Matériels électromécaniques	Délegataire
- Branchements	Collectivité

4.1 Travaux/études réalisés en 2021 par la commune

Designation	Montant € TTC
Honoraires maîtrise d'œuvre réservoir	78 592
Mission géotechnique réservoir	6996
Diagostic amiante réservoir	2 850
Solde travaux 2020 beaudine	2532
divers (insertion JO, ...)	954
Total	91 924

4.2 État de la dette du service.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		20 000.01	20 000.01	13 333	13 334.34	10 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	3 333.3	3 333.3	3 333.3	3 333.47	3 333.47
	En intérêt	1 232.25	1 046.26	860.25	674.11	488.25

4.3 Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 17 788.89 €.

4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le RAD identifie les travaux à prévoir, hiérarchisés, à court terme et moyen termes accompagnés d'éléments budgétaires (p 81/82)

Pour l'exercice prochain, la collectivité concentrera ses efforts sur l'abandon du réservoir st Marc et la création d'un nouvel ouvrage aux Trinitaires.

4.5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Pour l'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m3 pour l'année 2021.

4.6 Opérations de coopération décentralisée.

Néant

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7 Tableau récapitulatif des indicateurs

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services								
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Déléga-taire	Euros / m3	1.89	1.91	1.91	1.96	2.05
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Déléga-taire	Jours	8	8	8	8	8
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléga-taire	%	5.96	6.38	5.12	2.29	1.87
P101.1	Taux De Conformité des analyses bactériologiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Déléga-taire	Points	90	90	90	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Déléga-taire	%	80.52	87.27	89.52	85.47	86.51
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Déléga-taire	m3 / km / jour	6.69	4.95	3.87	5	4.72
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Déléga-taire	m3 / km / jour	4.76	2.79	2.26	3.37	3.07
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	Collectivité	%	0.34	0.37	0.37	0.37	0.37
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	%	40	60	60	60	50
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3	0	0	0	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Déléga-taire	Unités / millier d'abonnés	1.55	11.16	2.29	1.14	1.13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Déléga-taire	%	100	100	100	100	100
P155.1	Taux de réclamation	Déléga-taire	Unités / millier d'abonnés	1.94	0.77	1.53	0.76	0

8 Evaluation des obligations du délégataire.

6.1 Remise des documents prévus par le contrat de délégation de service public :

Objet	Obligation contractuelle	Commentaires pour 2020
Mise à jour de l'inventaire	Selon l'article 11.4 du contrat, il doit être remis au moins une fois par an, en même temps que le rapport annuel.	L'inventaire a bien été remis lors du comité de pilotage du 6/12/2012 en format papier (et le 25/03/2013 en version numérique). Son contenu répond aux engagements du contrat. La commune n'a pas formulé de remarque.
Rapport annuel du délégataire	Selon l'article 53, le délégataire doit remettre avant le 1 ^{er} juin le rapport annuel dont le contenu est défini aux articles 54 à 56.	Le rapport annuel a bien été remis le 31 mai 2022 en version numérique et papier. Son contenu répond aux engagements du contrat.
	Selon l'article 53, le délégataire doit remettre avant le 1 ^{er} avril un pré-rapport technique et financier provisoire.	➤ Ce pré-rapport n'a pas été remis. Il conviendra d'en faire la demande.
Contrôle du rendement du réseau	Selon l'article 22.3 du contrat, le rapport annuel doit présenter la synthèse des calculs et résultats.	Ces calculs et résultats sont bien présentés dans le RAD. Les volumes sont bien mesurés à partir de compteurs.
Lutte contre l'incendie	Selon l'article 24-2 du contrat, le délégataire doit remettre chaque année un rapport de contrôle des bornes à incendie dont le coût est à supporter par la collectivité.	Ce rapport a bien été remis en janvier 2021. Il mentionne les différentes anomalies constatées et propose un devis pour la réhabilitation des bornes concernées. La commune transmet ce rapport au SDIS 04.

6.2 Objectifs de rendements du réseau :

Selon le chapitre 22-2 du contrat, la moyenne du rendement du réseau, calculée sur 3 années consécutives, doit être au moins égale à 75 %.
Cet objectif était atteint depuis 2012.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement calculé	76.45 %	75.7 %	78.9 %	74.5 %	80.86 %	80.52 %	87.3 %	89.52 %	85.47 %	86.51 %

En 2021, le rendement calculé est de 86.51%.

Forcalquier répond aux obligations réglementaires issues du Grenelle II en matière de rendement : A savoir, un rendement supérieur à 85% ou à 65+ (0.2 x indice linéaire de consommation).

L'ILC étant de 19.85 à Forcalquier, le rendement devrait dépasser 68.65% ; L'indice linéaire de consommation tient compte du linéaire de réseaux et s'affranchit donc du caractère urbain ou rural de la commune.

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contexte réglementaire rendement

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation. En cas de non-conformité du service, (...) une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau (chargée de la mise en œuvre de ce décret) sera appliquée.

Extrait du décret :

« La majoration du taux de la redevance pour l'usage "alimentation en eau potable" est appliquée si le plan d'actions (...) n'est pas établi (...) lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau calculé pour l'année précédente ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années, et exprimé en pour cent, est inférieur à 85 ou, lorsque cette valeur n'est pas atteinte, au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres. ».

6.3 Travaux à la charge du délégataire :

Renouvellement patrimonial

En 2021 le délégataire a procédé au renouvellement du patrimoine pour un montant de 1877 € au niveau de la station du Beveron.

Renouvellement fonctionnel

En 2021 le délégataire a procédé au renouvellement du patrimoine pour un montant de 5393 € à la station du Viou et au surpresseur Empereur.

Synthèse du renouvellement.

Eau potable	Budget réalisé au 31/12/2021	Budget prévu sur la durée du contrat
Renouvellement patrimonial (électromécanique)	91 196	114 467 €
Renouvellement fonctionnel	69 773	40 668 €
Total réalisé	160 969 €	155 135 €

Compte tenu de l'état actuel du réservoir St Marc et du projet de réhabilitation en cours, les travaux contractuels de renouvellement patrimonial prévus sur l'ouvrage n'ont pas été réalisés. En contrepartie, cette somme a été consacrée à du renouvellement fonctionnel.

► Ce glissement budgétaire devra faire l'objet d'un avenant au contrat.

Le détail des travaux de renouvellement réalisé depuis le début du contrat est présenté en annexe.

ANNEXE 4 : TABLEAU DES TRAVAUX DE RENOUVELEMENT REALISES

Comme demandé, le délégataire a ajouté une présentation du renouvellement prévisionnel patrimonial ainsi que le détail du renouvellement du parc du compteur.

Etat d'avancement des remplacements de compteurs :

L'article 22-3 prévoit que « le délégataire procède, à ses frais, au renouvellement des compteurs permettant de mesurer les volumes mis en distribution ». Ces renouvellements sont présentés dans le chapitre « renouvellement des équipements ».

ANNEE	Concessions Nouvelle	Réparables et remplacés	Vétustes et remplacés	MOUVEMENT TOTAL
2011	34	18	190	242
2012	22	30	255	307
2013	13	11	42	66
2014	85	13	151	249
2015	37	11	144	192
2016	21	8	483	512
2017	30	12	20	62
2018	34	12	130	176
2019	22	17	142	181
2020	25	5	128	158
2021	21	13	511	545
TOTAL				2532

Pour mémoire, le contrat prévoit le renouvellement de 230 compteurs par an sur la durée du contrat, soit 2.760 compteurs au total. Le nombre total de compteurs remplacés à ce jour s'élevant à 1 987, le taux de réalisation est donc de 91 %.

Entretien des installations

► Il serait souhaitable qu'un chapitre spécifique soit consacré à ce sujet.

Branchements plombs et lutte contre le saturnisme.

Contractuellement, le délégataire s'est engagé à renouveler l'ensemble des branchements plomb connus sur 2012 et 2013. Cette clause a été respectée, ainsi : L'article 22-3 prévoit que « le délégataire procède, à ses frais, au renouvellement des compteurs permettant de mesurer les volumes mis en distribution ». Ces renouvellements sont présentés dans le chapitre « renouvellement des équipements ».

En 2012, 86 branchements ont été réalisés.

En 2013, 50 branchements ont été réalisés.

En 2014, 13 branchements ont été réalisés.

REQU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

Bornes à incendie.

Le contrat prévoit la vérification annuelle de l'ensemble des bornes à incendie de la commune par la commune (qui fait l'objet d'une facturation à part).

Chaque année, un recensement des bornes accompagné d'un procès-verbal pour chaque borne est remis à la commune. En fonction des anomalies constatées, la commune programme les travaux nécessaires sur l'exercice suivant.

Ces prestations et travaux sont imputés sur le budget principal (5 787 € TTC pour la campagne de contrôle annuelle).

Le compte- rendu est transmis au SDIS 04 par la commune pour vérification. Les problèmes de

nomenclature et de localisation identifiés ont été résolus.

6.4 Biens de reprise, bien de retours.

Ces éléments figurent dans le RAD en annexe 9.3.

Les biens de reprise appartiennent au délégataire. Ils peuvent être rachetés par la collectivité au terme du contrat. Ils sont évalués à 0 €.

Les biens de retours appartiennent à la collectivité et reviennent gratuitement en fin de contrat à l'autorité délégante. Ils sont évalués à 152 830 €.

6.5 Vie du service

Les évènements rencontrés sur les stations et réseaux au cours de l'année sont bien mentionnés, datés et localisés dans le RAD (p 40 à 44), sur stations et réseaux.

Durant l'exercice, 17 kilomètres de réseaux ont été inspectés, 13 kilomètres par écoutes traditionnelles et 4 kilomètres par la pose de pré-localisateurs de fuites.

Instructions et enquêtes : (p 67)

Dossiers des permis de construire : 10

Permis d'aménager : 3

Certificats d'urbanisme et divers : 3

Déclarations préalables : 4

Concessions nouvelles : 25

Branchements particuliers : 5

Nombre de fuites réparées : 23

- Relances et coupures

26.4 % des factures ont fait l'objet d'un rappel (16% l'an dernier)

316 notifications pour paiement ont été adressées.

ACHATS D'EAU FORCALQUIER
 factures SIAEP année civile

	Volumes	Traités	Pompés	Total HT	ttc	PREVISIONNEL CONTRAT	
2018	105658			65507,96	69110,9	62329 -	6 781,90 €
2017	205012	0,3980 €	0,2220 €	127 107,44 €	134 098,35 €	65610 -	68 488,35 €
2016	176 443	0,3980 €	0,2220 €	109 394,66 €	117 052,29 €	69063 -	47 989,29 €
2015	168 175	0,3980 €	0,2220 €	104 268,50 €	111 567,30 €	72698 -	38 869,30 €
2014	149 216	0,5300 €	0,4000 €	138 770,88 €	148 484,84 €	76524 -	71 960,84 €
2013	214 346	0,5300 €	0,2040 €	157 329,96 €	168 343,06 €	80552 -	87 791,06 €
2012	179 840	0,4400 €	0,1700 €	109 702,40 €	117 381,57 €	84791 -	32 590,57 €
2011	150 299	0,4060 €	0,1580 €	84 768,64 €	90 702,44 €		
Moyenne	168623,625	0,3875	0,19975	112106,305			
Moyenne 2013-2018	169 808						

RAD PERIODE DE FACTURATION SEPT- SEPT

Année		VOLUME MIS EN DISTRIBUTION	VOLUME PRODUIT	VOLUME ACHETE	ACHAT D'EAU COMPTE EXPLOITATION
2013	En m3	471 283	254 432	216 850	
	%	100	54	46	
2014	En m3	444 819	295 603	149 216	
	%	100	66	34	

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
 DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

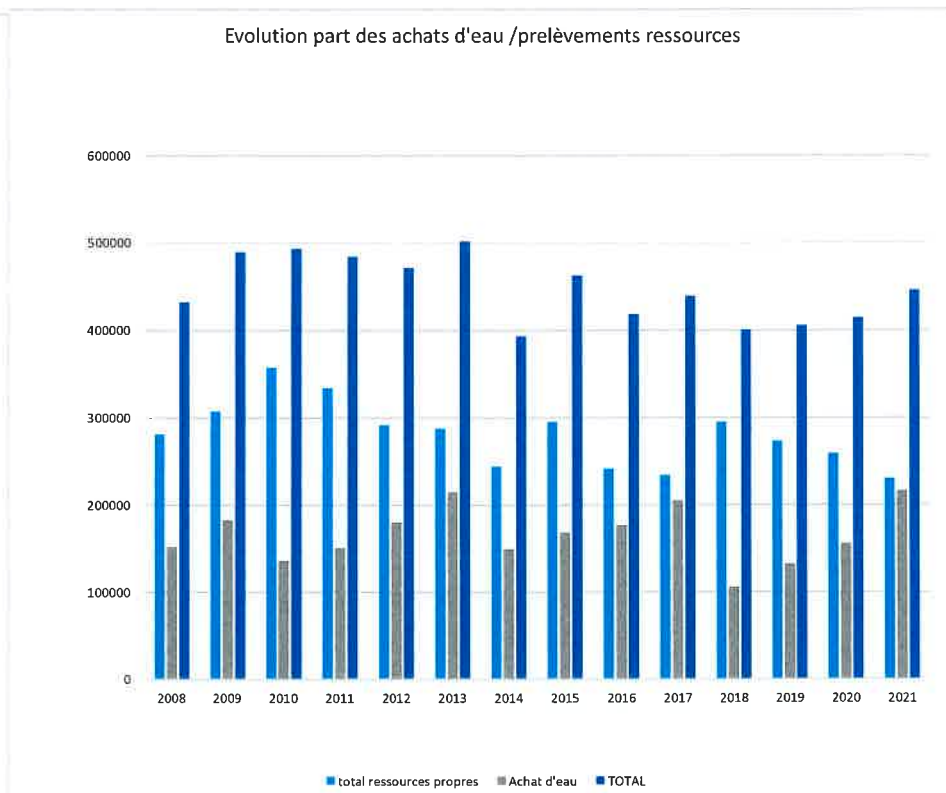
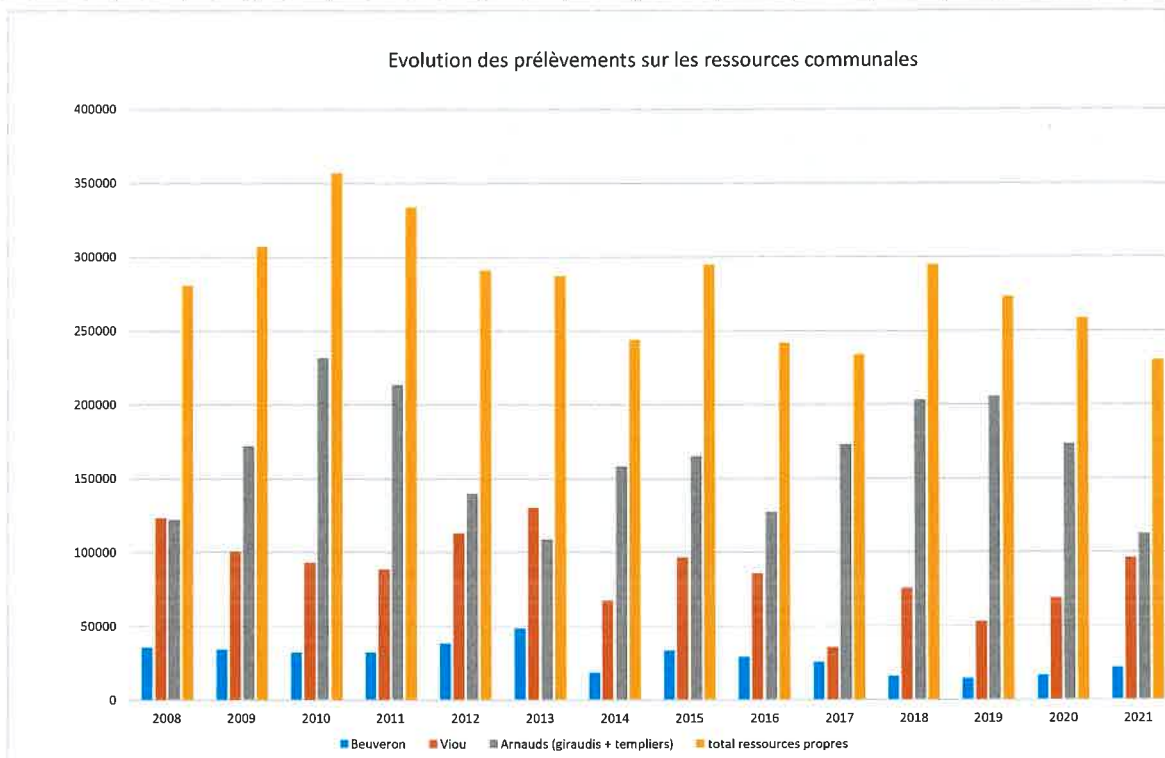
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE 1 :EVOLUTION DES PRELEVEMENTS ET ACHATS D'EAU

Source: RAD - ANNEE CIVILE-

dp juillet 2022

en m3	Contrat précédent			contrat actuel										
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Beuveron	35487	34215	32248	32106	38226	48353	18516	33333	29117	25599	16221	14477	16644	21811
Viou	123979	100825	93144	88448	113196	130079	67191	96445	85569	35712	75562	53243	69038	96117
Arnauds (giraudis + templiers)	122013	171934	231579	213278	139673	108842	158188	164910	127001	172913	203068	205487	172994	112283
total ressources propres	280879	306974	356971	333832	291095	287274	243895	294688	241687	234224	294851	273207	258676	230211
Achat d'eau	151440	182500	136328	150299	179840	214346	149216	168175	176443	205012	105658	132067	155484	215697
TOTAL	432319	489474	493299	484131	470935	501620	393111	462863	418130	439236	400509	405274	414160	445908
Part des achats d'eau en %	35,03	37,28	27,64	31,05	38,19	42,73	37,96	36,33	42,20	46,67	26,38	32,59	37,54	48,37
Part des ressources propres en %	64,97	62,72	72,36	68,95	61,81	57,27	62,04	63,67	57,80	53,33	73,62	67,41	62,46	51,63



| |

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

Liste de principe à compléter par le service des eaux

VOLUME CONSOMMATEURS		Méthode d'estimation		Ordres de grandeur
SANS COMPTAGE	Volume utilisé par Essai P/I/BI	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an X Durée X 60 m ³ /heure		7 à 10 m ³ /an/unité
	Manœuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m ³ /heure		
	Espace vert sans compteur	Deux méthodes possibles en collaboration avec Services des Espaces verts : Nombre d'ouvertures des bornes X Durée X débit à estimer		
	Fontaines sans compteur	Deux méthodes possibles : Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type		
	Lavage de la voirie	Avec Engins : Nb de camions x Nb rotations de camion/jour x Nb de jours de travail	Par bouche de lavage : Nombre d'ouvertures X Durée X débit à estimer	2 m ³ /Rotation/ Camion
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X volume d'un réservoir		2 à 5 m ³ par jour et par unité
	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service.		
	Désinfection après travaux	Calcul précis de l'exploitant	Par défaut : Niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir	
	Purge et lavage des conduites	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements X 0,20 m ³	Par défaut : - Nb de purges X Durée X 2,5 m ³ /h - Purges hors gel : 0,3 m ³ /heure X Nb de jours ouverture X Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
	Surpresseurs et pissettes Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombres de pompes X Débit à estimer ou nombre de pissettes X débit à estimer Nombre d'analyseurs X Débit à estimer		90m ³ /an/pompe 65 à 80 l/h, soit 570 à 700 m ³ /an/Analyseur
Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité			

P/I/BI : poteaux / bornes incendie ; SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

MEDAD- fiche détaillée : données et indicateurs des annexes V et VI du CGCT

ANNEXE 3



FORCALQUIER

Forcalquier - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **VILLE DE FORCALQUIER**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE FORCALQUIER**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**
 Commune : **FORCALQUIER**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **BACHE DES BORIES** - Procédure de protection non engagée
 Captage : **CANAL EDF-GEOSOL** - Procédure de protection non engagée
 Captage : **PUITS DU VAGU** - Procédure de protection terminée
 Captage : **SOURCE BEVERON** - Procédure de protection terminée
 Captage : **SOURCE GIRAUDIS** - Procédure de protection terminée
 Captage : **SOURCE LES TEMPLIERS** - Procédure de protection terminée
 Station de production : **CHLORATION FORCALQUIER**
 Station de production : **CHLORATION LA LAYE**

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (N/100ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,6 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 0 Valeur moyenne : 28,4 °F Valeur minimale atteinte : 26,6 °F Valeur maximale atteinte : 30 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,005 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1993 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l)
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non-conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,28 mg/L Valeur moyenne : 0,23 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques recherchés.

REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

Edité le 18/02/2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

CONSOMMEZ

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipés de "tuyauteries en plomb", laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs jours dans les tuyauteries.



Agence d'Alpin Provence de Saint-Paul - Direction départementale des Alpes de Haute-Provence - R. 1000000000 - 04000 SIGNE LES BAINS Cedex



TRW - N° de traité	TRW - Libellé	SI - N° de site	SI - Libellé	APP - N° d'appareil	APS - Classification	AP - Lot de pose	AP - N° d'appareil	AP - Affaire de pose	AP - Libellés	AP - Date de Pose	AP - Année de pose	Coût travaux patrimonial
0370	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198900779	PT		201200489	MRE12JLA523	COMPTEUR CES	21/09/2012	2012	790
	FORCALQUIER	PVIO	STAP DU VIOU	197000301	PT		201200508	MRE12JLA502	COMPTEUR DE VOLUME	20/04/2012		1165
	FORCALQUIER	RGES	RESV LE C E S	198304038	PT		201200502	MRE12JLA505	COMPTEUR	20/04/2012		1165
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	198601407	PT		201201443	MRE12JLA503	PRESSOSTAT	14/11/2012		300
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199002012	PT		201201442	MRE12JLA503	MESURE PRESSION	14/11/2012	2012	300
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198901036	PT		5				2012	3760
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198901041	PT		201301014	MRE13JZA718	CPTR FONTENNE-BELVERON G	31/10/2013	2013	1120
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198901041	PT		201301015	MRE13JZA718	CPTR VILLE-POMPAGE CES	31/10/2013		1385
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198901069	PT		201301016	MRE13JZA718	COMTEUR EAU MOTRICE CL2	31/10/2013		234
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198900775	PT		201301017	MRE13JZA718	CPTR LAYE	31/10/2013		1365
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198900777	PT		201301018	MRE13JZA718	CPTR BELVERON POMPE	31/10/2013		1120
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198900778	PT		201301019	MRE13JZA718	CPTR SOURCE GIRAUDIS	31/10/2013		1120
	FORCALQUIER	RGES	RESV LE C E S	198304514	PT		201301020	MRE13JZA719	MESURE NIV	14/10/2013	2013	164
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	200201846	PN		7				2013	6528
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198901028	PN		201400080	MRE20140118	TURBIDIMETRE SECOMAM(WTW)	07/07/2014	2014	3212
							201401076	MRE20140115	ARMOIRE ELEC PRINCIPALE	16/12/2014	2014	3432
							2				2014	37744
	FORCALQUIER	FARN	FORAGE ARNAUDS	198000472	PN		201500844	SEM20140017	VANNE MARTELIERE 1 SOURCE	25/09/2015	2015	654
	FORCALQUIER	FARN	FORAGE ARNAUDS	198000473	PN		201500846	SEM20140017	VANNE MARTELIERE 3 SOURCE	25/09/2015		633
	FORCALQUIER	FARN	FORAGE ARNAUDS	198000474	PN		201500845	SEM20140017	VANNE MARTELIERE 2 SOURCE	25/09/2015		633
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198902029	PN		201500883	SEM20140043	CLAPET REF POMPE N°2	22/09/2015		826
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198902032	PN		201500882	SEM20140043	CLAPET REF POMPE N°1	22/09/2015		825
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON		PN		201500881	SEM20140042	CHLOROMETRE	27/11/2015		2675
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON		PN		201500884	SEM20140043	POMPE SURFACE N°1	22/09/2015		2845
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON		PN		201500885	SEM20140043	POMPE SURFACE N°2	22/09/2015		2845
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198201068	PN		201501251	SEM20140054	ELECTROVANNE EAU MOTRICE	10/04/2015		610
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC		PN		201501252	SEM20140054	CHLOROMETRE BOUTELLE 2	10/04/2015		2190
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC		PN		201501253	SEM20140054	INVERSEUR BOUTELLES	10/04/2015		2120
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC		PN		201501254	SEM20140054	CHLOROMETRE BOUTELLE 1	10/04/2015	2015	2190
							12					19028
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	198202897	PN		201600829	SEM20140055	VANNE ANTI-BELIER	30/12/2016	2016	680
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	199700570	PN		201600930	SEM20140055	BALLON ANTI-BELIER	30/12/2016		6167
	FORCALQUIER	PVIO	STAP DU VIOU	200601248	PN		201600556	SEM20150157	VENTILATEUR LOCAL	17/08/2016	2016	1033
							3				2016	7880
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	200802845	PN		201701039	SEM20160170	HYDROJECTEUR 1	08/11/2017	2017	612
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	200400988	PN		201701040	SEM20160172	HYDROJECTEUR CL2	13/09/2017		612
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT-MARC	200801030	PN		201701041	SEM20160172	DEBITMETRE CHLORE	13/09/2017		648
	FORCALQUIER	PVIO	STAP DU VIOU	200100328	PN		201701044	SEM20160173	DEBITMETRE CHLORE	08/11/2017		648
	FORCALQUIER	PVIO	STAP DU VIOU	200100327	PN		201701043	SEM20160173	HYDROJECTEUR	08/11/2017	2017	612
	FORCALQUIER	PVIO	STAP DU VIOU	200304925	PN		5				2017	3132
							201800681	SEM20180023	SOPREL S550	10/09/2018	2018	5500
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198501145	PN		1				2018	5500
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198602325	PN		202000354	SEM20190233	VANNE BALLON AB-DN100	21/10/2020	2020	245
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198602326	PN		202000353	SEM20190233	ELECTROVANNE ANTI-BELIER	21/10/2020		288
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198602326	PN		202000351	SEM20190233	SOUPAPE ANTI-BELIER	21/10/2020		230
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198600882	PN		202000350	SEM20190233	NIVEAU MAGNETIQUE	21/10/2020		715
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	200000168	PN		202000352	SEM20190233	RES ANTI-BELIER	21/10/2020	2020	4270
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198501051	PN		5				2020	5749
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	198501052	PN		202100453	SEM20200260	COMPTEUR EAU MOTRICE CL2	31/12/2021	2021	284
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	200801027	PN		202100454	SEM20200268	DETENDEUR EAU MOTRICE CL2	31/12/2021		427
							202100452	SEM20200263	DEBITMETRE CL2	31/12/2021	2021	1165
							3				2021	1877
0370							43				Somme :	91196
							43				Somme :	91196

TRW - N° de trahit	TRW - Libellé	SI - N° de site	SI - Libellé	APP - N° d'appareil	AP - Classification	AP - Lot de pose	AP - N° d'appareil	AP - Affaire de pose	AP - Libellé	AP - Date de pose	AP - Année de pose	Cout travaux fonctionnel
0370	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	200000157	NP	201201445	MRE12JLA503	2012	ARMOIRE EL	14/11/2012	2012	6000,00
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	200006670	FT	201201446	MRE12JLA503		SOFREL	14/11/2012		3190,00
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR		FT	2012SEMP00593	MRE12JLA503		POMPE 1	14/11/2012		6216,00
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR		FT	2012SEMP00593	MRE12JLA503		VARIATEUR P1	14/11/2012		1100,00
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR		FT	2012SEMP00594	MRE12JLA503		BALLON ANTI BELIER	14/11/2012		300,00
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR		FT	2012SEMP00516	MRE12JLA503		POMPE 2	14/11/2012		6216,00
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR		FT	2012SEMP00516	MRE12JLA503		VARIATEUR P2	14/11/2012		1100,00
	FORCALQUIER	PVIO	STAP DU VIOLU	200741509	NP	7	MRE13LZA724		POMPES	21/10/2013	2013	5916,00
	FORCALQUIER	PVIO	STAP DU VIOLU	200007518	FT	201300041	MRE13LZA724		TRANSDUCTEUR TURBIDITE	21/10/2013	2013	698,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	199905273	FN	2	MRE20140115		DETECTION NIVEAU BACHE	16/12/2014	2014	442,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	199906291	NP	201400053	MRE20130124		DEMARREUR POMPE N°1	200325014		423,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	199906292	NP	201400054	MRE20130124		DEMARREUR POMPE N°2	200326014		423,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	199906310	NP	201401077	MRE20140115		INTER. SECTION. GENERAL	16/12/2014		695,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	200900577	FN	201401075	MRE20140115		SOFREL S950	16/12/2014		7119,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC		FN	201401078	MRE20140115		PARAFONDRE	16/12/2014	2014	1026,00
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	190006131	FT	6	SEM20140043		CLAPET REF F1	22/09/2015	2015	700,00
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	199806132	FT	201500387	SEM20140043		CLAPET REF F2	22/09/2015	2015	700,00
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201447	FN	2	SEM20150198		BALLON ANTI BELIER	19/04/2016	2016	1400
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	199900770	FN	1	SEM20160171		COMPTEUR REFOULEMENT	21/11/2017	2017	6940
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	199901009	FN	201701040	SEM20160170		DETECTION FUIE CL2	09/11/2017		270,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	200806573	FN	201701116	SEM20160165		DETECTION NIVEAU	28/02/2017		137,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	201301015	FN	201701115	SEM20160165		COMPRESSEUR D'AIR	15/09/2017		3091,00
	FORCALQUIER	RCEES	RESV LE C E S	199304081	FN	201706558	SEM20160165		CPTR VILLE-POMPAGE CES	28/02/2017		505,00
	FORCALQUIER	XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201104555	FN	201701210	SEM20170159		RV VIDANGE	04/04/2017		55,00
	FORCALQUIER	XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302983	FN	201701211	SEM20170157		LS 42	04/12/2017		580,00
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	200006995	FN	8	SEM20180222		SOFREL	10/09/2018	2017	7062
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	201702771	FN	201800838	SEM20180231		ANALYSEUR CHLORE	28/12/2018	2018	5550,00
	FORCALQUIER	RCEES	RESV LE C E S	200306155	FN	201800839	SEM20180232		ANALYSEUR CHLORE LAVY	06/12/2018	2018	2931,00
	FORCALQUIER	RCEES	RESV LE C E S	199201363	FN	201800756	SEM20180021		NTB	30/11/2018		294,00
	FORCALQUIER	RCEES	RESV LE C E S	199304035	FN	201800757	SEM20180021		NTH	30/11/2018		234,00
	FORCALQUIER	RCEES	RESV LE C E S	201200502	FN	201800900	SEM20180226		COMPTEUR	27/11/2018		428,00
	FORCALQUIER	XLUS	CMPT ZAG DES CHALLUS	201303095	FN	201800906	SEM20180236		COMPTEUR	28/11/2018	2018	330,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	201301019	FN	7	SEM20190000		CPT SOURCE GIRAUDIS	07/03/2019	2019	329,00
	FORCALQUIER	PSTM	STAP SAINT MARC	201701041	FN	201901524	SEM20190222		DEBITMETRE CHLORE	14/11/2019	2019	693,00
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	201701040	NP	2	SEM20200238		DETECTION FUIE CL2	19/11/2020	2020	1022
	FORCALQUIER	PBEU	STAP DE BELVERON	199906191	FN	1	SEM20210235		DISJONCTEUR POTEAU	22/11/2021	2020	572,00
	FORCALQUIER	PVIO	STAP DU VIOLU	200800313	FN	202100460	SEM20210280		MEASURE NIVEAU NAPPE	27/09/2021	2020	9672
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199101383	FN	202100465	SEM20210087		CHAUFFAGE	08/04/2021	2021	2335,00
	FORCALQUIER	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201600569	FN	202100457	SEM20210157		BALLON ANTI BELIER	31/12/2021		460,00
	FORCALQUIER	XFOR	COMPT FORCALQUIER	201402362	FN	202100457	SEM20210159		TELETRANSMETTEUR	03/02/2021		487,00
						5					2021	1140,00
						41					Somme :	987,00
						41					Somme :	5973

30 SEP. 0370

TRW - N° de traité	SI - N° de site	SI - Libellé	AP - N° d'appareil	AP - Libellé
0370	FARN	FORAGE ARNAUDS	198000475	R.VANNE DEPART SOURCE
0370	FARN	FORAGE ARNAUDS	198000773	PLAN DE GRILLE
0370	FARN	FORAGE ARNAUDS	201500844	VANNE MARTELIERE 1 SOURCE
0370	FARN	FORAGE ARNAUDS	201500845	VANNE MARTELIERE 2 SOURCE
0370	FARN	FORAGE ARNAUDS	201500846	VANNE MARTELIERE 3 SOURCE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	197000965	EHELLE DU RESERVOIR 12B
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	198501053	PLAFONNIER LOC CHLORE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	198501054	PLAFONNIER
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199201036	CHAUF IES 2100W LOC CHLOR
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199201039	PLAFONNIER
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199201053	VANNE REF.
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199800883	VANNE REF. F2 - DN80
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199800884	VANNE REF. COMMUN FORAGE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199800885	VANNE REF. F1 - DN80
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199800886	VANNE VIDANGE F. - DN125
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199800887	SECTIONNEUR POMPE 1
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199802027	SECTIONNEUR POMPE 2
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199802028	VANNE REF. P1 - DN100
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199802030	VANNE ASP. P1 - DN100
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199802031	VANNE ASP. P2 - DN100
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199802033	VANNE REF. P2 - DN100
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199806177	TRANSFORMATEUR SUR POTEAU
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199900181	ARMOIRE ELEC. COMPLETE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199900184	RESERVOIR EF
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199900185	DETECT. NIVEAU RESERVOIR
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	199900186	DISJONCTEUR GENERAL
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	200602119	COMPRESSEUR D'AIR
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	200604119	DEVESICULEUR HUILEUR
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	200900025	COMPTEUR FORAGE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201002356	POMPE FORAGE 1 - DN60
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201002357	POMPE FORAGE 2 - DN60
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201400090	TURBIDIMÈTRE SECOMAM(WTW)
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201500881	CHLOROMETRE REQU À LA SOUS PRÉFECTURE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201500882	CLAPET REF POMPE N°1
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201500883	CLAPET REF POMPE N°2 30 OCT. 2011
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201500884	POMPE SURFACE N°1
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201500885	POMPE SURFACE N°2 RÉPOMPEUR FRANÇAISE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201500886	CLAPET REF F1
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201500887	CLAPER REF F2

0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201501825	ELECTROVANNE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201700274	ACTIONNEUR BOUTEILLE CL2
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201701019	ANTI INTRUSION
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201701039	HYDROEJECTEUR 1
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201701164	COMPTEUR REFOULEMENT
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201702460	CENTRALE FUITE CHLORE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201800838	ANALYSEUR CHLORE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	201801463	SOFREL
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	202000350	NIVEAU MAGNETIQUE
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	202000351	SOUPAPE ANTI BELIER
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	202000352	RES.ANTI-BELIER
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	202000353	ELECTRO-VANNE ANTI BELIER
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	202000354	VANNE BALLON AB-DN100
0370	PBEU	STAP DE BEUVERON	202000528	DETECTION FUITE CL2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	197300153	VANNE ARRIV FORAGE2 DN100
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	197300154	VANNE ARRIV FORAGE2 DN100
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	197300174	VANNE ARRIV FORAGE ETAGE4
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	197300205	VANNE DEPART 1 - DN125
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	197300206	CLAPET BATTANT R1 DN125
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	197300208	VANNE DEPART 2 - DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	197300210	VANNE DEPART DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	197300212	VANNE DEPART 4 - DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	198800948	VANNE ARRIV FORAGE1 DN200
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	198901698	VANNE ASPIRATION POMPE 1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	198901700	VANNE REFOULEMENT POMP.1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199201054	PURGE ANTI-BELIER
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199201075	VANNE ARRIV FORAGE ETAGE4
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199304518	VANNE ASPI
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199304519	VANNE REFOULEMENT POMP.2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199304521	VANNE REF/DEP VILLE DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199304522	HYDROSTAB AV VILLE DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199304523	VANNE DEPT VILLE DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199304524	VANNE RET VILLE DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199304525	HYDROSTAB AV VILLE DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199304526	VANNE RET VILLE RESERVOIR
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199700091	7 NEONS DOUBLE ETANCHE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199700402	HYDROSTAB FORAGE 1 DN200
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199800773	VANNE TROP PLEIN P1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199800774	VANNE TROP PLEIN P1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199800776	VANNE TROP PLEIN P2

0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199900180	VANNE VIDANGE P1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199901030	VANNE VIDANGE R2 - DN150
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	199901034	PRESSOSTAT ANTI-BELIER
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200000160	MOTEUR P1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200002447	POMPE 1 2900T/MN 60M3
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200201847	TURBIDIMETRE HACH
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200400998	FILTRE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200506404	MONORAIL 143M
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200506637	PALAN 114A
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200702327	POMPE 2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200702328	MOTEUR POMPE 2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200705657	CLAPET POMPE 2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200900568	VANNE DN 100 SANS INVERSE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200900569	FILTRE PURGES A BRIDES
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200900570	STABILISATEUR DE PRESSION
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200900571	DEVESICULEUR - HUILEUR
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200900572	FILTRE COMPRESSEUR
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200900574	ELECTRO VA
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	200900575	MESURE NIV
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201101492	CLAPET P1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201200489	COMPTEUR CES
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201301014	CPTR FONTEINNE+BEUVERON G
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201301016	COMTEUR EAU MOTRICE CL2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201301017	CPTR LAYE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201301018	CPTR BEUVERON POMPE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201302851	DETECTEUR DE FUITE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201302877	ACTIONNEUR BOUTEILLE 1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201302878	ACTIONNEUR BOUTEILLE 2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201303168	CENTRALE FUITE CHLORE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201400053	DEMARREUR POMPE N°1
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201400054	DEMARREUR POMPE N°2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201401075	SOFREL S550
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201401076	ARMOIRE ELEC PRINCIPALE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201401077	INTER. SECTION. GENERAL
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201401078	PARAFOUDRE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201401079	DETECTION NIVEAU BACHE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201501251	ELECTROVANNE EAU MOTRICE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201501252	CHLOROMETRE BOUTEILLE 2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201501253	INVERSEUR BOUTEILLES
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201501254	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1

RECOURS ADMINISTRATIF
 30 SEP 2022
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201600829	VANNE ANTI-BELIER
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201600830	BALLON ANTI-BELIER
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201700827	ANTI-INTRUSION
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201700828	PORTE ACCES TOIT TERRASSE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201700829	TRAPPE ACCES TOIT TERASSE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201700830	GARDE CORPS 1 CUVE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201700831	GARDE CORPS 2 CUVE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201700832	GARDE CORPS 3 CUVE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201701042	HYDROEJECTEUR CL2
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201701115	CPTR VILLE+POMPAGE CES
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201701116	DETECTION NIVEAU
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201701182	COMPRESSEUR D'AIR
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201800839	ANALYSEUR CHLORE LAYE
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201901504	CPT SOURCE GIRAUDIS
0370	PSTM	STAP SAINT MARC	201901524	DEBITMETRE CHLORE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	198705158	COMPTAGE EDF
0370	PVIO	STAP DU VIOU	198800961	CLAPET A/R
0370	PVIO	STAP DU VIOU	198805383	VANNE BALLON
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200006763	MESURE CHLORE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200101919	DETENDEUR
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200101920	ELECTROVANNE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200500562	RES. ANTI-BELIER
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200609416	VANNE REF.
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200800382	TURBIDIMETRE EAU FILTREE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200800907	COMPRESSEUR D'AIR
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200800908	ANTI INTRUSION
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200800909	CHAUFFAGE LOCAL
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200800910	ECLAIRAGE LOCAL
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200800911	PARAFOUDRE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200800912	COFFRET ELECTRIQUE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200800914	FLOTTEUR PUIT
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200807519	CHAUFFAGE LOCAL CHLORE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200807520	ECLAIRGE LOCAL CHLORE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	200808023	TRANSFORMATEUR SEC
0370	PVIO	STAP DU VIOU	201000258	DISJONCTEUR BTG
0370	PVIO	STAP DU VIOU	201102595	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1
0370	PVIO	STAP DU VIOU	201200508	COMPTEUR DE VOLUME
0370	PVIO	STAP DU VIOU	201300941	TRANSDUCTEUR TURBIDITE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	201301507	POMPES
0370	PVIO	STAP DU VIOU	201600558	VENTILATEUR LOCAL

0370	PVIO	STAP DU VIOU	201701043	HYDROEJECTEUR
0370	PVIO	STAP DU VIOU	201701044	DEBITMETRE CHLORE
0370	PVIO	STAP DU VIOU	201800561	SOFREL S550
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	199201361	R.VANNE DI
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	199201362	R.VANNE AD
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	199304515	CLAPET DIS
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	199304516	R.VANNE RE
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	199304517	CLAPET DIS
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	199401363	RESERVOIR - 500 M3
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	201301020	MESURE NIV
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	201402421	LS 42
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	201700658	RV VIDANGE
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	201700826	ANTI INTRUSION
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	201800756	NTB
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	201800757	NTH
0370	RCES	RESV LE C.E.S.	201800900	COMPTEUR
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199101382	ECLAIRAGE
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199304509	R.VANNE ASPI. POMPE N°1
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	199305681	R.VANNE REF. POMPE N°2
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201440	POMPE 1
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201441	POMPE 2
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201442	MESURE PRESSION
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201443	PRESSOSTAT
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201444	VARIATEUR P1
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201445	ARMOIRE EL
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201446	SOFREL
0370	SEMP	STAS LOT EMPEREUR	201201448	VARIATEUR P2
0370	XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302974	VANNE AVAL COMPTEUR
0370	XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302975	STABILISATEUR ECOULEMENT
0370	XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302976	COMPTEUR
0370	XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302977	REGARD ACCES
0370	XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201302978	EHELLE D'ACCES
0370	XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201303087	VANNE AMONT COMPTEUR
0370	XBAU	COMPT DE LA CHENERAIE	201701210	LS 42
0370	XFOR	COMPT FORCALQUIER	201402361	COMPTEUR FORCALQUIER
0370	XFOR	COMPT FORCALQUIER	201603451	REGARD ACCES
0370	XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702332	VANNE AMONT COMPTEUR
0370	XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702333	VANNE AVAL COMPTEUR
0370	XFOR	COMPT FORCALQUIER	201702334	EHELLE ACCES
0370	XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303094	REMANQUE FRANCAISE

0370	XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303096	VANNE AMONT CPT
0370	XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303097	STABILISATEUR
0370	XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201303098	LS 42
0370	XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201800335	FILTRE A BOUES
0370	XLUS	CMPT ZAC DES CHALUS	201800906	COMPTEUR
0370	XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302979	VANNE AMONT COMPTEUR
0370	XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302980	VANNE AVAL COMPTEUR
0370	XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302981	STABILISATEUR ECOULEMENT
0370	XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302982	COMPTEUR
0370	XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302984	REGARD ACCES
0370	XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201302985	EHELLE D'ACCES
0370	XREL	COMPT DES CHANTERELLES	201701211	LS 42